



COMpte RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE 24 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de janvier à 20 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Mme Isabelle COPETTI.

PRESENTS :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| 1. Madame Isabelle COPETTI | 6. Monsieur Alain DESCROIX |
| 2. Madame Hélène CHEVALIER | 7. Monsieur Eric FREITAS |
| 3. Madame Charlotte ROUSSELOT | 8. Monsieur Christophe VANHOVE |
| 4. Madame Gabrielle THOMAS | |
| 5. Madame Sylvie MARGOT | |

ABSENTS EXCUSÉS : M. Franck LAHITTE, M. Jean BERGOUNIOUX qui donne pouvoir à Mme Gabrielle THOMAS, Mme Agnès MUNOZ qui donne pouvoir à M. Alain DESCROIX, Mme Elise MANDON TAKACS et M. Jean-Pierre DOGNON qui donnent pouvoir à Mme Sylvie MARGOT, M. Franck MANDON qui donne pouvoir à Mme Isabelle COPETTI.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme Gabrielle THOMAS.
Formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation : 12/01/2022

Date d'affichage : 28/01/2022

☺☺ ☺☺

☺☺ ☺☺

PREAMBULE

Madame le Maire déclare la réunion ouverte à 20 heures et demande aux conseillers qui confirment avoir reçu dans les délais impartis, le compte rendu de la réunion du 13 décembre 2021 ainsi que l'ordre du jour qui porte sur les points suivants :

- I. Approbation du compte-rendu de la séance du 13 décembre 2021.**
- II. Voirie : Dénomination de l'impasse de Denisy.**
- III. Marché Public : choix du maître d'œuvre pour les travaux d'enfouissement des réseaux et rénovation de la voirie du « Petit Ste-Mesme ».**
- IV. Convention avec GRDF pour l'installation d'un concentrateur en vue du déploiement des compteurs communicants de gaz sur la commune.**
- V. RH : mise à jour du tableau des effectifs.**
- VI. Informations et questions diverses.**

☺☺ ☺☺

Approbation du compte rendu de la réunion du 13 décembre 2022.

Mme COPETTI rappelle les points abordés lors de ces deux réunions. Les élus n'ont pas d'observation à formuler.

Le compte rendu est adopté à la majorité, (M. BERGOUNIOUX par la voix de Mme THOMAS s'abstient).

☺☺ ☺☺

Voirie : dénomination de l'impasse de Denisy

Mme COPETTI explique que les riverains de cette voie rencontrent des difficultés d'adressage de courriers, de livraisons etc....

Aussi, il convient de donner un nom à cette impasse qui, à une certaine époque abritait une sablière.

À l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer cette voie :

- **Impasse de la Sablière,**
- Les parcelles concernées sont cadastrées : **B46 B47 B48 B49 ; B24 B50 B51 B52 ; B53 B54 B57 B160 ; B56 B58 ; B159 ; B38 B158 ;**
- Charge le maire de prendre l'arrêté de numérotation des parcelles concernées.

☪☪ ☪☪

Choix du maître d'œuvre pour les travaux d'enfouissement des réseaux et rénovation de la voirie au « Petit Ste-Mesme.

Mme COPETTI donne la parole à M. DESCROIX qui est en charge du projet.

Il explique qu'il a été décidé de commencer l'enfouissement des réseaux du village par le Petit Ste-Mesme car la présence des arbres est problématique. Il fait également le constat de la vétusté des équipements actuels (éclairage, réseaux électrique et téléphonique) qui tombent en panne très régulièrement.

Le coût est estimé à 825 437€ pour l'enfouissement des réseaux et 99 228€ pour la rénovation de la voirie.

Les travaux seront subventionnés en partie par le triennal de voirie 2020/2022 et le SEY. Le reste à charge sera financé par un emprunt auprès du crédit agricole ou de la banque des territoires.

Les bureaux d'études proposés sont le STUR et le cabinet JSI pour la maîtrise d'œuvre. Ces deux cabinets font partie des cinq prestataires retenus dans le cadre de l'appel d'offres du SEY.

Concernant le marché des travaux, les entreprises retenues seront soumises au vote du conseil municipal, après réunion et avis de la commission d'appel d'offres.

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à la majorité (M. BERGOUNIOUX par la voix de Mme THOMAS s'abstient) autorise Madame le maire à signer :

- Le marché de maîtrise d'œuvre d'enfouissement des réseaux du Petit Ste Mesme au cabinet STUR,
- Le marché de maîtrise d'œuvre de la rénovation de la voirie du Petit Ste Mesme au cabinet JSI,

☪☪ ☪☪

Convention avec GRDF pour l'installation d'un concentrateur en vue du déploiement des compteurs communicants de gaz sur la commune.

Les élus présents décident d'ajourner le débat sur ce point.

En effet, ils s'inquiètent du retraitement des données collectées et de l'augmentation des prix qui pourrait intervenir, si les habitudes de consommation des usagers sont connues des distributeurs de Gaz.

Par ailleurs, ils souhaitent avoir une présentation technique du projet ainsi que des retours d'expérience d'autres collectivités avant de statuer sur la convention.

La présente décision sera notifiée à GRDF avec les coordonnées de Mme MARGOT, référente de la commune pour ce dossier.

☪☪ ☪☪

RH : Mise à jour du tableau des effectifs.

Suite à la démission de Mme GARDIN et du départ de l'agent qui faisait la garderie du mercredi, il est proposé de regrouper les heures de la garderie du matin/soir et du mercredi pour recruter une personne pour ce service.

L'annonce a été envoyée aux communes voisines et publiée depuis la fin du mois décembre sur plusieurs plateformes (LinkedIn, mission locale etc.), mais aucun (e) candidat (e) ne s'est encore manifesté (e).

Mme COPETTI évoque les difficultés de recrutement liées au fait que les personnes préfèrent rester chez elles au regard des indemnités et allocations perçues et des horaires du poste.

Dans l'immédiat, une personne a été recrutée en CDD, jusqu'à 30 avril pour soulager Mme COPETTI qui assurait l'intérim depuis un mois. Cependant, cette situation n'est que transitoire pour le nouveau recru qui aspire à une autre carrière.

Le poste est donc toujours à pourvoir.

À l'unanimité, le conseil municipal, décide de :

- o Créer un poste d'adjoint d'animation à 23,65/35^{ème}
- o Supprimer les 2 postes d'adjoints d'animation à 15/35^{ème} et 9/35^{ème}

☪☪ ☪☪

Informations et Questions Diverses.

- 1.** Mme GEROMINI la sous- Préfète de Rambouillet était en visite à Sainte Mesme le 13 janvier dernier. Mme COPETTI s'est entretenue avec elle sur les problématiques liés au passage des poids lourds, la sécurité, et la crise sanitaire. Elles ont ensuite visité le village ainsi que la nouvelle épicerie.

Sur le passage des poids lourds, Mme GEROMINI préconise de réduire le tonnage car il n'est pas possible de leur interdire totalement la traversée du village.

- 2.** Incivilités : Dans la nuit du 30 décembre 2021, il y a eu des incivilités commises dans la commune : Dégradation du mobilier urbain, intrusion dans l'école, ivresse sur la voie publique etc.....

Ce matin, on nous a signalé photo à l'appui, le brulage de déchets dans une propriété rue Charles Legaigneur. Cet événement a eu lieu dans le courant du weekend.

Il est conseillé aux usagers de contacter en priorité le 17 lorsqu'ils sont témoins d'une infraction. Les gendarmes pourront alors intervenir rapidement, constater le flagrant délit et dresser un procès-verbal au contrevenant.

- 3.** Service technique : Un des agents est actuellement en congé de maladie. Il sera nécessaire de recruter un remplaçant car un seul agent ne peut pas assumer tout l'entretien du village. L'annonce sera publiée dans les prochains jours.
Par ailleurs, une réflexion est en cours pour confier ponctuellement, certaines missions à un prestataire.

- 4.** Restauration scolaire : Les repas ont subi une hausse de 7 centimes pour les enfants et 9 cts pour les adultes. Cette augmentation est annuelle et est indexé sur l'indice de consommation de l'INSEE.

La commune a différé l'application de la loi EGALIM qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. En effet, cette loi prévoit la mise en place de six produits BIO par semaine. Cela engendra une augmentation de 15cts d'euro sur le prix du repas.

Au cours du mois de janvier, plusieurs enfants ont été soit confinés ou touchés par la COVID. Les repas non consommés dans ces circonstances ne seront pas facturés aux parents. Le surplus de repas a été distribué aux nécessiteux du village et au secours catholique.

☪☪ ☪☪

Questions du public :

Concernant l'enfouissement des réseaux au Petit Ste Mesme, M. DESCROIX répond qu'il est prévu d'enfourir aussi les réseaux situés à « la montée du garde ». Le linéaire de réseau est d'environ 1km, du début du Chemin de Guineveau en passant par la rue Julien Minos, jusqu'à la D116.

☪☪ ☪☪

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00 mn